

« Valoriser les matériaux de construction, vraiment ? »

Sion, le 1^{er} mai 2025

Etat des lieux législatif

Christiane Wermeille, division Déchets et matières premières
Office fédéral de l'environnement

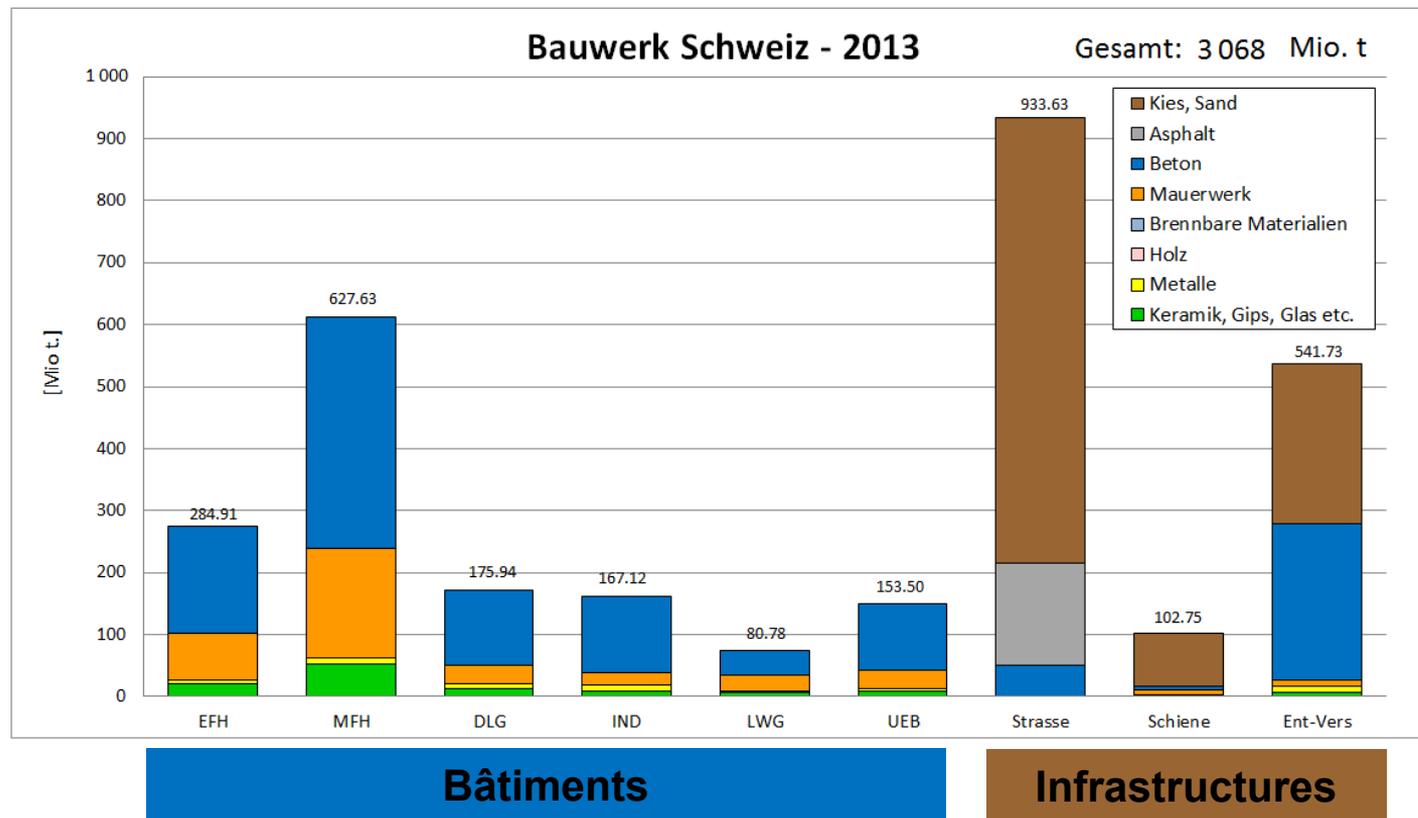


Matériaux de construction?





Composition des constructions





Ménages privés



Industrie et artisanat, commerce, services



Industrie de la construction



Agriculture et sylviculture

87 millions de tonnes

de déchets sont produits au total chaque année en Suisse. Les quantités de presque tous les types de déchets ont augmenté au cours des 30 dernières années.

6 catégories de déchets

L'OFEV distingue 6 catégories de déchets. La majorité est constituée des matériaux d'excavation et de percement. La largeur de la flèche représente le flux massique approximatif.

2 %



1,7 mio t

Débris de fer et d'acier

2,2 %



1,9 mio t

Déchets spéciaux

6,6 %



5,7 mio t

Biodéchets

(y compris boues d'épuration)

7 %



6,1 mio t

Déchets urbains

20,4 %



17,8 mio t

Matériaux de déconstruction

62,1 %

54 mio t

Matériaux d'excavation et de percement
(majoritairement matériaux d'excavation non pollués)



Ménages privés



Industrie et artisanat, commerce, services



Industrie de la construction



Agriculture et sylviculture

2,9%

56,5 %

24,2 %

19,3 %

Valorisation

11,7 mio t matériaux de déconstruction
3,2 mio t déchets urbains
1,6 mio t débris de fer et d'acier
1,5 mio t biodéchets
0,7 mio t déchets spéciaux*

Incinération

4,2 mio t biodéchets
2,9 mio t déchets urbains
0,9 mio t déchets spéciaux

Mise en décharge

6,1 mio t matériaux de déconstruction
0,2 mio t déchets spéciaux
0,1 mio t débris de fer et d'acier

Déchets spéciaux



6,6 %



7 %

6,1 mio t
Déchets urbains

5,7 mio t
Biodéchets
(y compris boues d'épuration)



20,4 %

17,8 mio t
Matériaux de déconstruction



77,8 %

22,2 %

42 mio t Valorisation**

12 mio t Mise en décharge

62,1 %

54 mio t
Matériaux d'excavation et de percement
(majoritairement matériaux d'excavation non pollués)



Matériaux de démolition - élimination

Routes



~ 50% valorisation
sur place
~ 50% valorisation
externe ou décharge

Béton



> 90% valorisation
(coffrage, béton RC)
< 10% décharge

Asphalte



> 90% valorisation
(~ 70% revêtements,
reste non liés)
< 10% décharge,
exportation)

Démolition mixte



~ 60% valorisation
(béton maigre)
~ 40% décharge



Valoriser? Une nécessité

L'UDC genevoise veut interdire toute nouvelle décharge pour les déchets mâchefers



Abo Projets de Grandson et Dailens

La «guerre des décharges» ira bien en justice

Le Canton a levé vendredi les 1444 oppositions aux deux grands projets de décharges controversées. Déçus, les associations, les riverains et les élus préparent déjà les recours.



Erwan Le Bec, Fabien Lapiere

Publié: 01.10.2022, 10h42



Vaud Publié le 31 janvier 2023 à 16:43



Vu du ciel, comment la carrière du Mormont s'est étendue depuis 1950





Nouvelles perspectives fédérales

20.433

INITIATIVE PARLEMENTAIRE

Développer l'économie circulaire en Suisse

Déposé par:

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ÉNERGIE CN

Rapporteur(s) :

CLIVAZ CHRISTOPHE, JAUSLIN MATTHIAS SAMUEL, MÜLLER DAMIAN

Date de dépôt:

19.05.2020

Déposé au:

Conseil national

Etat des délibérations:

Liquidé

Révision de la loi sur la protection de l'environnement acceptée par les deux chambres le 15 mars 2024, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.



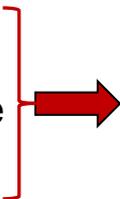
Nouvelles perspectives fédérales

Préservation des ressources naturelles et renforcement de l'économie circulaire

- Réduire **tout au long du cycle de vie** les nuisances à l'environnement
- **Boucler les cycles** des matériaux
- Améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources
- Tout en tenant compte des **nuisances générées à l'étranger**

Priorités fixées pour la valorisation:

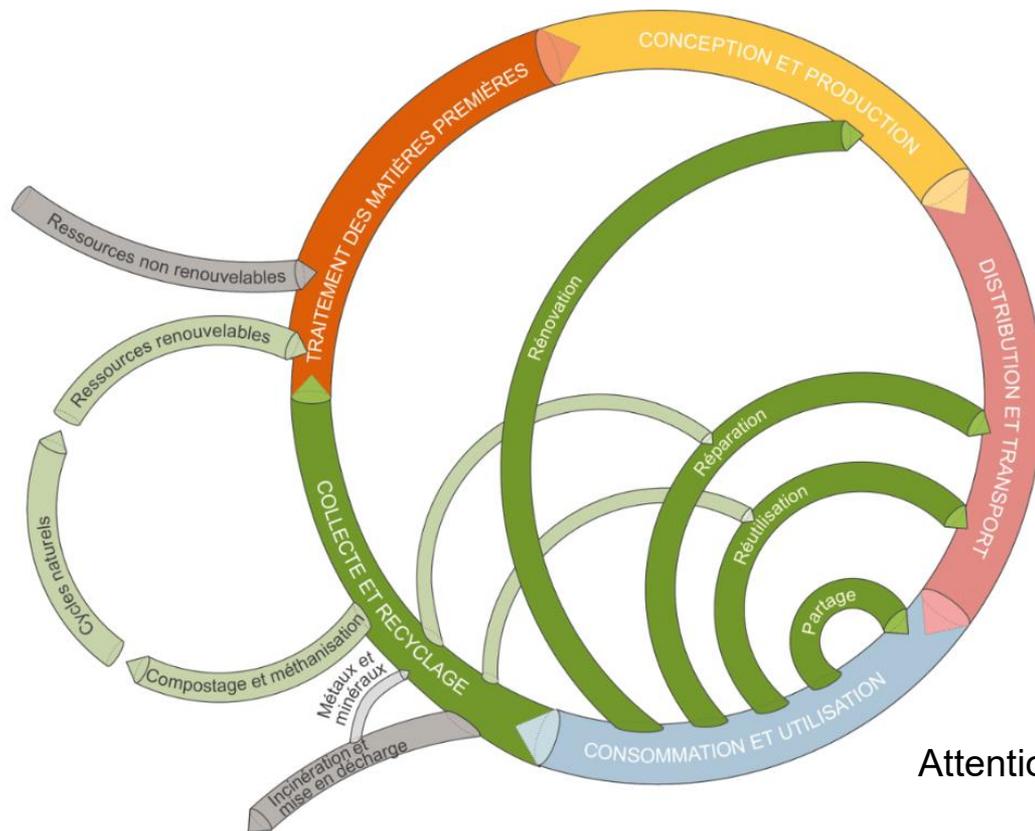
1. valorisation matière
2. valorisation matière et énergie
3. valorisation énergie



- Métaux valorisables des résidus du ttt des déchets, eaux usées et de l'air évacué
- Fractions valorisables des matériaux d'excavation
- Phosphore
- Déchets aptes à être compostés ou fermentés



L'économie circulaire



Développer les boucles intérieures:

- Partage
- Réutilisation
- Réparation
- Rénovation

Attention à l'épaisseur des lignes!



Nouvelles perspectives fédérales

Réduction des nuisances à l'environnement générées par les matières premières et les produits - **constructions respectueuses des ressources**

Art. 35 j LPE : Le **Conseil fédéral** peut fixer des exigences concernant

- L'utilisation de matériaux et d'éléments de construction préservant l'environnement
- L'utilisation de matériaux issus de la valorisation matière des déchets de chantier
- La réversibilité des ouvrages
- La réutilisation d'éléments de construction dans les ouvrages.

Exemplarité de l'état.

Loi sur l'énergie: les cantons édictent les **valeurs limites d'énergie grise** pour les nouvelles constructions et les rénovations notables.



Energie grise



Stand: Entwurf 30.08.2024

**Mustervorschriften der Kantone im
Energiebereich (MuKEEn)**
ENTWURF Ausgabe 2025, deutsche Version

**Modèle de prescriptions
énergétiques des cantons (MoPEC)**
PROJET Edition 2025, version allemande

**Modello di prescrizioni energetiche dei
cantoni (MoPEC)**
PROGETTO Edizione 2025, versione tedesco

Von der EnDK anlässlich der
Plenarversammlung vom X. XXXX 2025 verabschiedet.

- Des valeurs limites ambitieuses pour l'énergie grise et les émissions de GES incitent à utiliser des matériaux et des éléments de construction ménageant les ressources.
- Les cantons sont désormais chargés de fixer des valeurs limites contraignantes pour l'énergie grise (art. 45, al. 3, let. e, LEnE) (bâtiment).
- Valeurs limites dans le projet de MoPEC 2025:
 - converties en émissions de gaz à effet de serre ;
 - conçues de manière à avoir un effet de sensibilisation.
 - ne suffiront vraisemblablement pas à ce niveau d'ambition pour que l'on utilise nettement plus d'éléments de construction réutilisés.
- L'art. 35j LPE concerne également le génie civil.



Economie circulaire et construction

Réduire l'impact environnemental des matériaux de construction en développant le recyclage

→ **Protection de l'environnement et du climat**

Exclure les polluants du cycle des matériaux

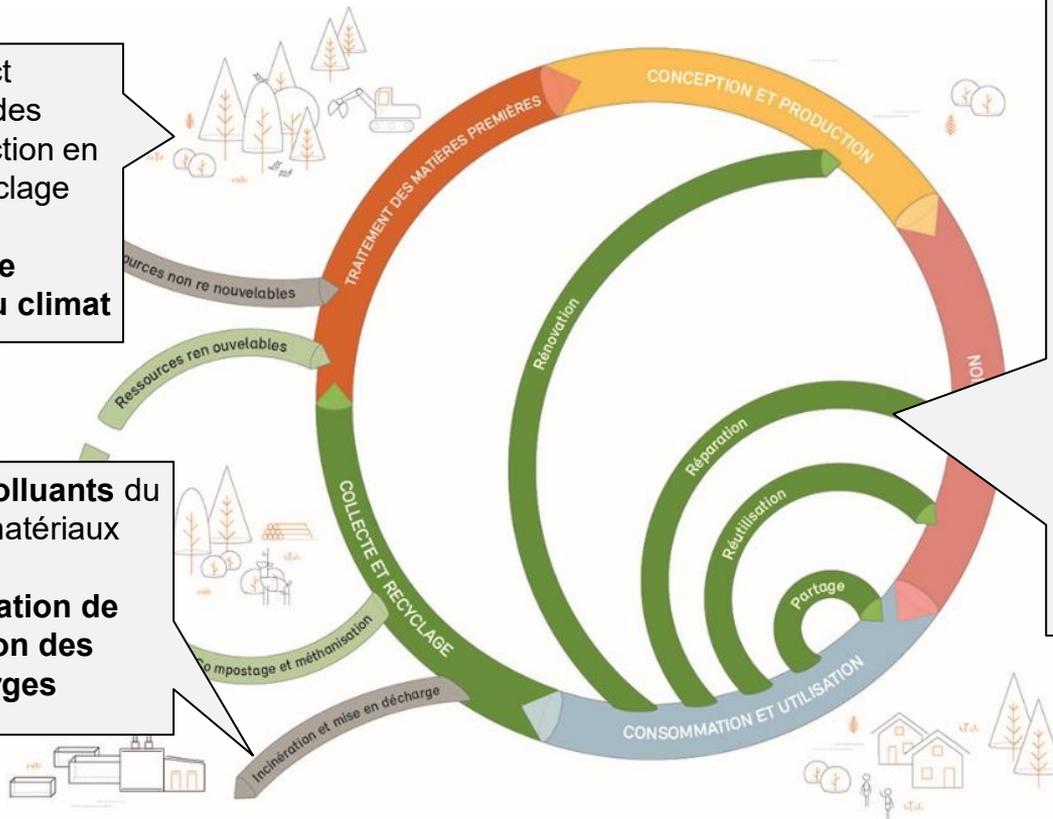
→ **Optimisation de l'utilisation des décharges**

Développer les cercles intérieurs de l'économie circulaire pour **limiter** la création de déchets :

- Rénover plutôt que construire
- Réparer
- Recycler
- Réemployer
- ...

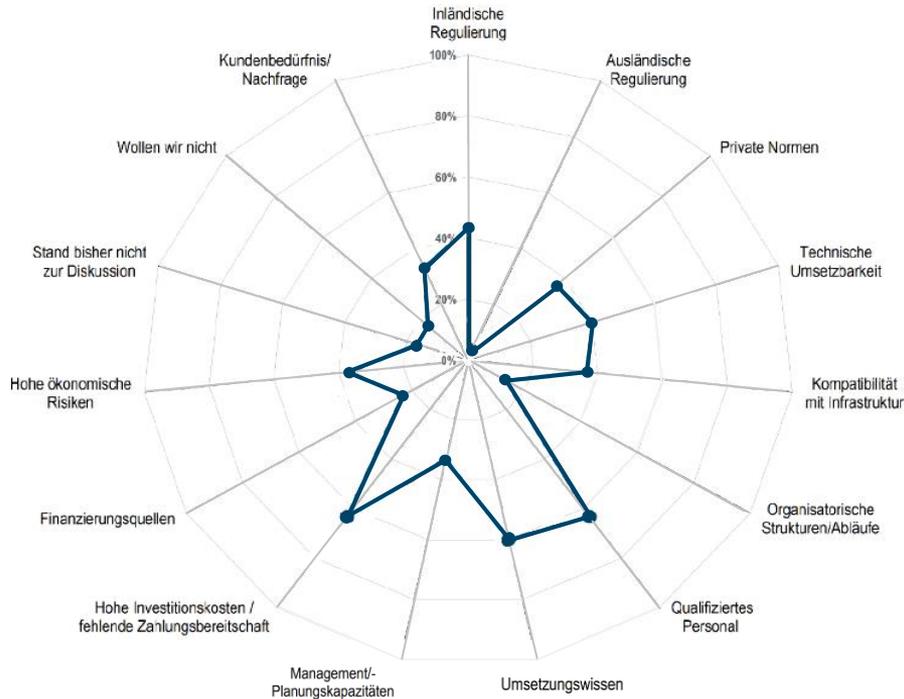
→ **Très grand potentiel de développement**

→ **Attention: les bâtiments ne sont pas des décharges. Vision à long terme!**





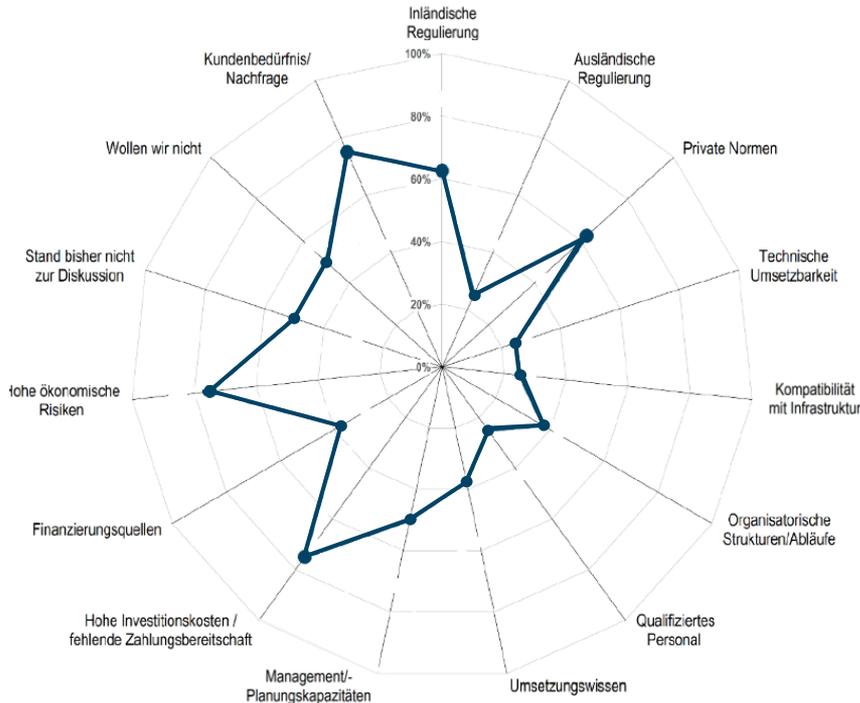
Obstacles à l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement



- Coûts supplémentaires partiels (référence aux innovations/réduction des coûts)
- Demande partiellement manquante
- Peu de connaissances, de sensibilisation et de conseil
- D'autres processus / logistiques
- Habitudes et scepticisme
- Protection des monuments / sites
- Normes



Obstacles à la valorisation des déchets de démolition mixtes



- Coûts supplémentaires/manque de demande/prix de décharge parfois bas/besoin d'investissement dans les installations
- Manque de connaissances, de conscience et de conseils
- Habitudes et scepticisme
- Exécution de l'OLED
- Parfois pas de séparation des déchets par type
- Risque de polluants
- Normes



Mise en œuvre dans l'ordonnance sur les déchets

inclusion des acteurs

▶ Q2 / Q4 2026 Mise en consultation de l'ordonnance
(le cas échéant)

Q4 25 / Q2 26 Sélection / projet d'ordonnance

▶ Bis Q2 2026 Analyse V (évaluation des impacts environnementaux)

Q1 / Q2 2025

▶ Q1 2025 Définition des lieux des problèmes, objectifs, options d'action et approches

Objectif : directives claires et applicables avec un bon rapport coût / bénéfice





Objectifs

Renforcer la sécurité de l'approvisionnement et la valeur ajoutée nationale

Réduire l'utilisation des ressources et l'impact sur l'environnement

- Utilisation accrue de matériaux de construction économe en ressources.
- Augmenter la part des parties réversibles sans destruction, qui peuvent ensuite être réutilisées.
- Lors de la déconstruction ou de la rénovation, obtenir autant que possible des fractions de déchets purs, sans substances perturbatrices, qui peuvent être facilement recyclées.
- Lors de la construction et de la rénovation, utiliser moins de matériaux et moins d'émissions grises de gaz à effet de serre.



Objectifs

- **Maîtres d'ouvrage** : exigences dans les appels d'offres.
- **Architectes / planificateurs** : acquisition de connaissances, conseils et développement de projets.
- **Producteurs de matériaux de construction** : développement et mise à disposition de nouveaux produits et extension de l'offre de produits existants sur le marché. Création d'installations de traitement supplémentaires. Optimisation de la préparation et de la production de matériaux de construction RC afin de réduire l'impact sur l'environnement.
- **Organismes professionnels, institutions de formation et de normalisation** : prise en compte accrue de la thématique.





LINEAR ECONOMY



RECYCLING ECONOMY



CIRCULAR ECONOMY



Nombreux défis, mais aussi de nombreuses opportunités

Collaboration entre tous les acteurs

Cela en vaut la peine!
